Résolution sur Pékin +15 - Programme d'action des Nations unies en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

2010/2536(RSP) - 25/02/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Suite au débat qui s'est tenu le 24 février 2010 sur les questions orales O-0006/2010 au Conseil et O-0007/2010 à la Commission, le Parlement européen a adopté une résolution préparée par la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres sur « Pékin + 15 », le Programme d'action des Nations unies en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Parlement remarque qu'en dépit des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques du programme d'action de Pékin, l'inégalité et les stéréotypes fondés sur le sexe persistent, les femmes demeurant désavantagées par rapport aux hommes dans de nombreux domaines couverts par le programme. Il demande dès lors à la Commission et aux États membres d'**adopter des politiques spécifiques de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes**, y compris des mesures actives, en vue d'accélérer la **réalisation effective** de cette égalité et de promouvoir la pleine jouissance, par les femmes et les filles, de l'ensemble des droits fondamentaux.

Les députés considèrent qu'il est regrettable que des données actualisées, fiables et comparables soient insuffisantes, tant au niveau national qu'au niveau communautaire. On manque également d'**indicateurs** clés tels que ceux fixés initialement par le programme d'action de Pékin. Ils soulignent également la nécessité de présenter un bilan annuel de la mise en œuvre du programme d'action de Pékin en utilisant des indicateurs fiables dans ce contexte.

Globalement, le Parlement insiste sur la nécessité de mettre en œuvre et de suivre de près, de manière systématique, **l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre des processus législatifs, budgétaires et des autres processus**, stratégies, programmes et projets essentiels dans divers domaines d'action, notamment dans le cadre de la politique économique, des politiques d'intégration, de la méthode ouverte de coordination dans le domaine de l'emploi ainsi que de la protection et de l'inclusion sociales, de la stratégie renouvelée de l'Union européenne en faveur du développement durable, de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse, des politiques en matière de relations extérieures et de développement, et de la politique européenne de sécurité et de défense, etc.

Il demande en outre à la Commission, lors de l'élaboration de la stratégie de suivi pour sa feuille de route, de :

- tenir compte de la crise économique et financière, des conséquences du changement climatique, du développement durable, du vieillissement de la société, de la situation des femmes issues des minorités ethniques, ainsi que des priorités de la feuille de route actuelle, en vue de lutter contre toutes les formes de discrimination dont les femmes sont victimes ;
- s'assurer que des mesures sont prises en vue de concilier vie familiale et vie professionnelle ;
- intégrer les questions d'égalité dans la coopération au développement ;
- lutter contre les stéréotypes dont les femmes et les filles sont victimes ;
- renforcer les liens avec le programme d'action de Pékin et de veiller à une plus grande cohérence entre la stratégie européenne en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et le programme d'action de Pékin.

Le Parlement rappelle au passage qu'il soutient fermement la **création de la nouvelle entité des Nations unies compétente pour les questions d'égalité entre les hommes et les femmes**. Il encourage également **l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes** à promouvoir l'échange de connaissances entre les États membres dans tous les domaines recensés par le programme d'action de Pékin.

Le Parlement souligne encore que la santé sexuelle et reproductive fait partie intégrante de l'agenda relatif à la santé des femmes et rappelle que **l'avortement ne saurait être promu comme une méthode de planning familial**. Pour les députés, les femmes qui recourent à l'avortement doivent être traitées et conseillées avec bienveillance.

Se félicitant de l'importance qu'accorde le programme de la future présidence espagnole à la question de l'égalité hommes/femmes, les députés demandent enfin, que, dans le cadre de la révision de la stratégie de Lisbonne en 2010, soit inclue une forte priorité à l'égalité des sexes.